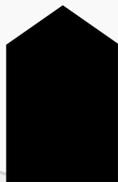




clermont
auvergne
métropole

Charte Logistique Urbaine



Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU

I. Contextualisation de la démarche logistique urbaine sur le territoire :

- A) Contexte et premiers travaux métropolitains page 3
- B) Adhésion à la démarche InterLUD page 4

II. État des lieux et enjeux autour de la logistique urbaine :

- A) Synthèse du diagnostic logistique page 5
- B) Enjeux et synergiespage 10

III. Plan d'actions et gouvernance :

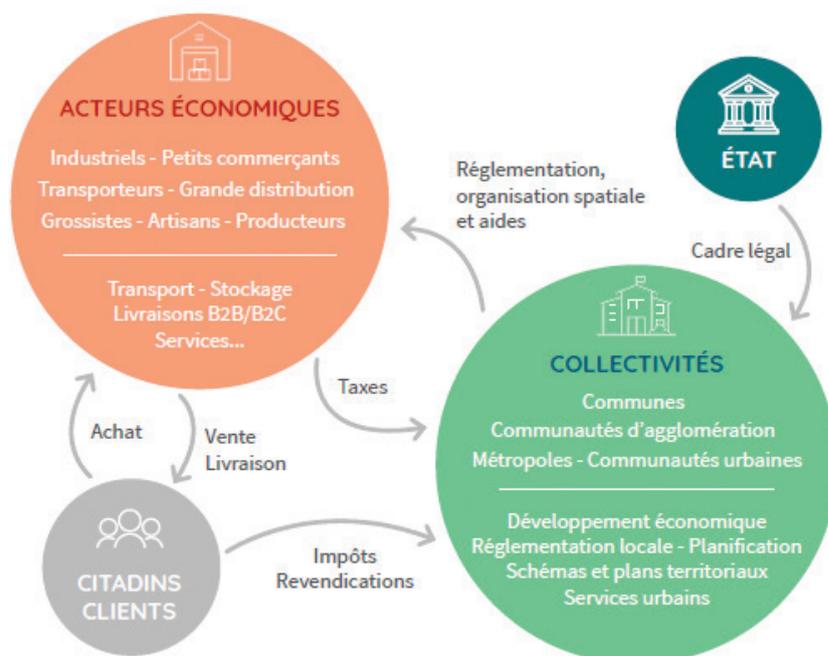
- A) Feuille de route logistique urbaine page 11
- B) Gouvernance page 25

IV. Remerciements

I. Contextualisation de la démarche logistique urbaine sur le territoire

A) Contexte et premiers travaux métropolitains

Si la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme économique des villes, il en découle certaines externalités négatives. En effet, le transport de marchandises en milieu urbain est source d'émissions de polluants atmosphériques à hauteur de 40% pour les émissions de Nox, 50% pour les particules fines et jusqu'à 20% pour les émissions de gaz à effet de serre. De plus, la logistique du dernier kilomètre est perçue comme un facteur de congestion routière, source de nuisances sonores, et comme consommatrice de foncier. Le développement d'une logistique urbaine durable a donc pour objectif de trouver un compromis entre les besoins légitimes en livraisons et la protection de la qualité de l'air et de vie des habitants. Ses enjeux ont été identifiés par Clermont Auvergne Métropole qui dès 2018 a réalisé une large concertation avec les acteurs de la chaîne logistique privés comme publics afin de créer une ville plus durable et agréable à vivre.



Cette concertation s'est déclinée de décembre 2018 à mai 2019 via la mise en œuvre de plusieurs ateliers de travail qui ont permis d'identifier 4 thématiques :

- le maillage logistique à l'échelle de la métropole
- l'accueil des marchandises sur l'espace public
- la transition énergétique et la réduction des émissions de polluants locaux
- la fonction servicielle de la logistique urbaine

Cette démarche participative a débouché sur l'écriture de 21 fiches actions votées en Conseil Métropolitain le 15 novembre 2019.

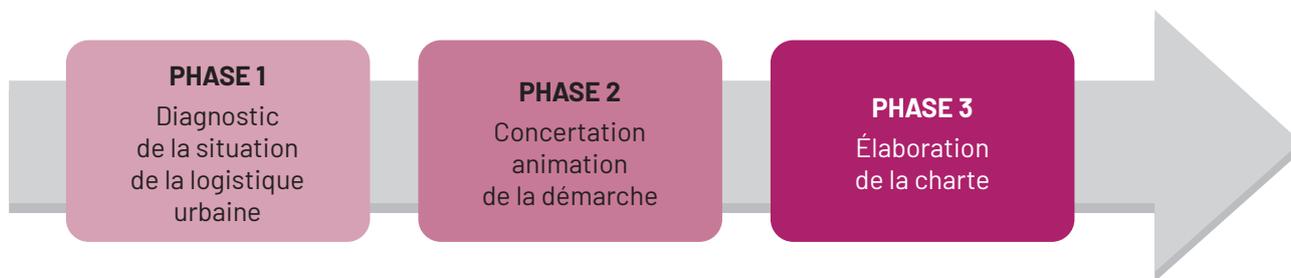
I. Contextualisation de la démarche logistique urbaine sur le territoire

B) Adhésion à la démarche InTerLUD

Les crises sanitaires et une réorganisation interne des services à la Métropole ont conduit à ce que la feuille de route de 2019 soit laissée en suspens. En 2022, Clermont Auvergne Métropole a souhaité impulser une nouvelle dynamique en rejoignant le dispositif Interlud et en recrutant un chargé de projet logistique urbaine .

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a retenu, le 27 février 2020, le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD). Ce programme porté par le Cerema, Logistic Low Carbon et ROZO, en relation étroite avec la DGEC en charge des programmes CEE, la DGTIM, et l'Ademe, a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie. En adhérant à ce programme Clermont Auvergne Métropole s'est engagée à réaliser une étude composée de trois phases :

Démarche InTerLUD



II. État des lieux et enjeux autour de la logistique urbaine

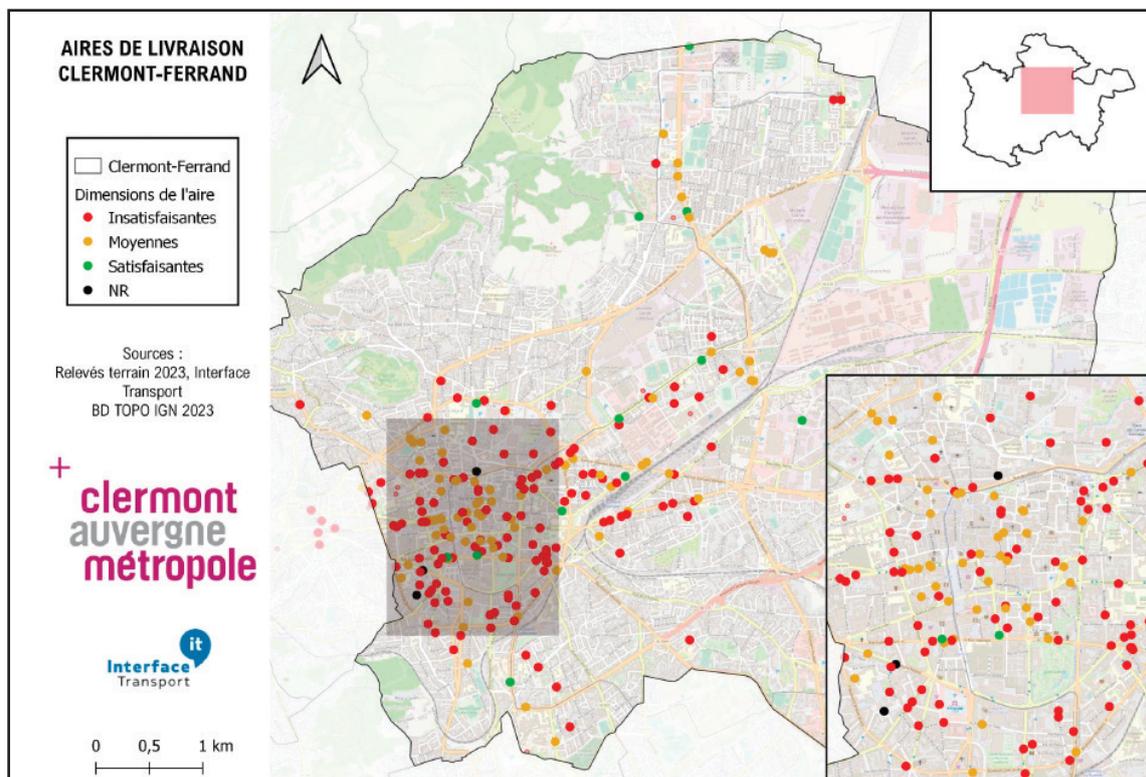
A) Synthèse du diagnostic logistique

Conformément au cahier des charges du programme InTerLUD, la Métropole a réalisé dès 2023 un diagnostic de logistique urbaine. Le bureau d'étude, Interface Transport, a été retenu afin d'assister les services métropolitains dans l'élaboration de ce document.

Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

La réglementation et organisation des livraisons

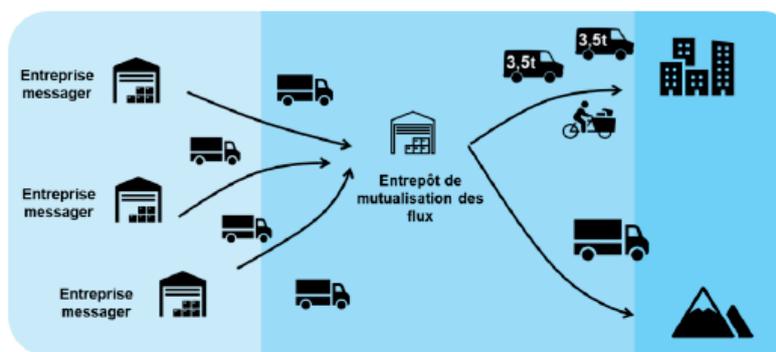
- > Une concentration des enjeux de livraisons sur certains secteurs du centre ville de Clermont-Ferrand (Place de Jaude, Avenue des Etats-Unis, Place Royale)
- > Une réglementation de la zone piétonne de Clermont-Ferrand manquant de lisibilité
- > Une inadéquation entre les horaires de livraisons (6h/11h) et l'ouverture de certains commerces en centre ville de Clermont-Ferrand (10h)
- > Une offre en aires de livraison importante (231 aires) mais pas toujours adaptée aux usages et dimensions des véhicules de livraison (longueur moyenne de 9,2 m et largeur 2 m)



II. État des lieux et enjeux autour de la logistique urbaine

La mutualisation des flux

- > Deux exemples de mutualisation sur le territoire avec les entreprises Auvertrains et Urby (spécialisées dans la logistique du dernier kilomètre décarbonée) mais qui ont récemment disparu.

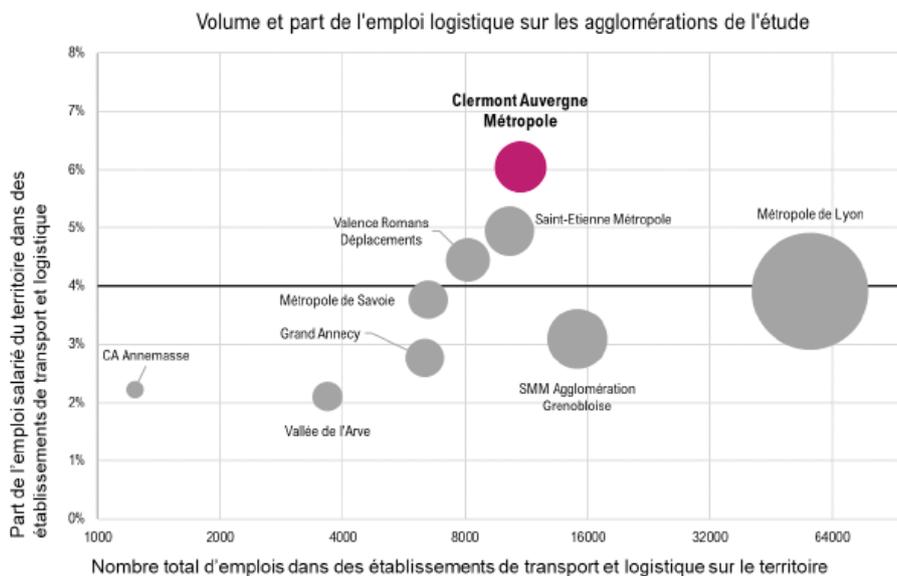


Représentation de flux de mutualisation

- > Présence d'acteurs locaux qui peuvent pour une part, prendre le relai notamment pour la livraison décarbonée du dernier kilomètre, comme les Colis verts.

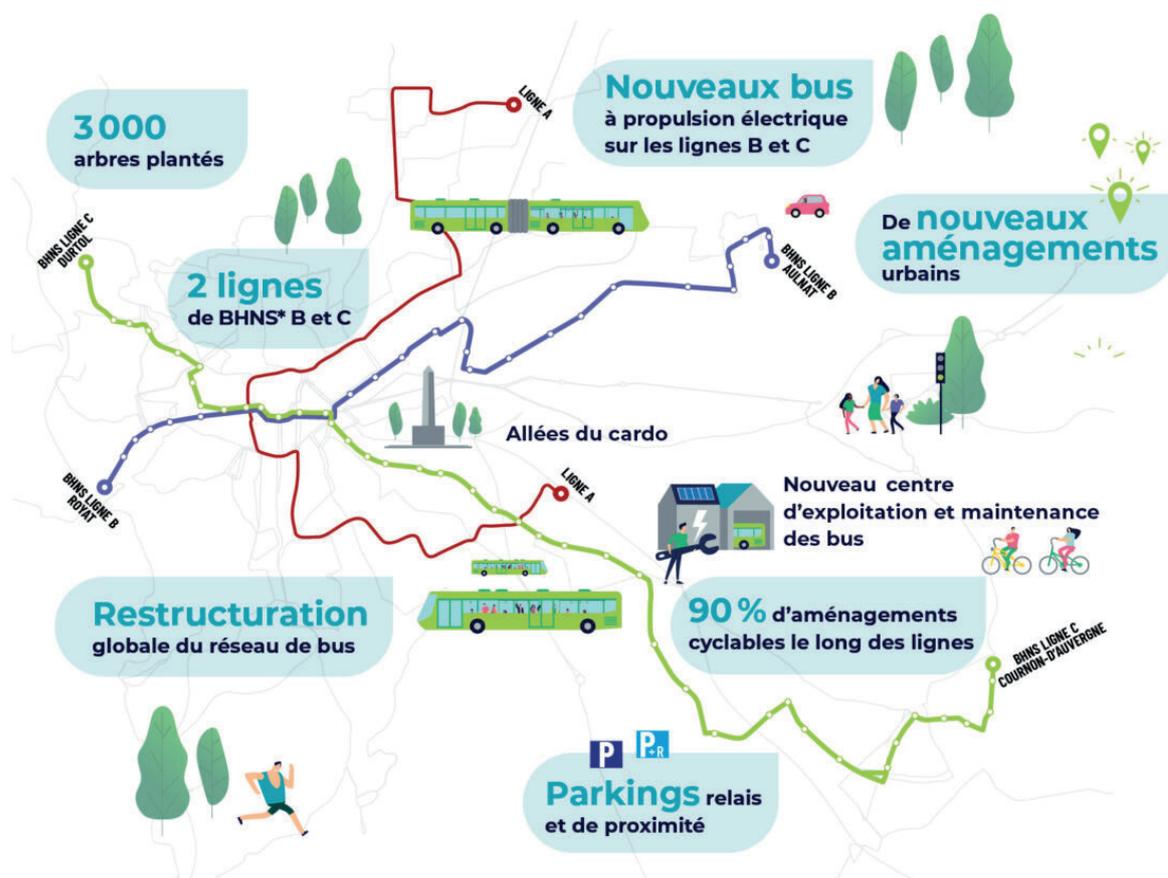
Structuration logistique du territoire

- > Un poids très marqué de la logistique sur le territoire en termes d'emplois (10 948 emplois dans le secteur en 2021 soit 6 % de l'emploi salarié de Clermont Auvergne Métropole) et d'immobilier (entre 2013 et 2022 156 315 m² de surfaces logistiques ont vu le jour sur la Métropole dont 53 % sur des opérations de plus de 5 000 m²).
- > Plusieurs facteurs expliquent cette dynamique : la situation de carrefour national (géographique, nœud autoroutier) un tissu industriel historique (Michelin) et une politique d'aménagement volontariste de la collectivité (exemple : parc logistique de Ladoux).



> Malgré ce positionnement, les logisticiens font part de difficultés à recruter notamment des chauffeurs (VUL/PL). Cette situation est un enjeu partagé autour d'une conjoncture nationale, qui est néanmoins amplifiée au niveau local par les contraintes de circulation liées aux travaux en cours notamment avec Inspire.

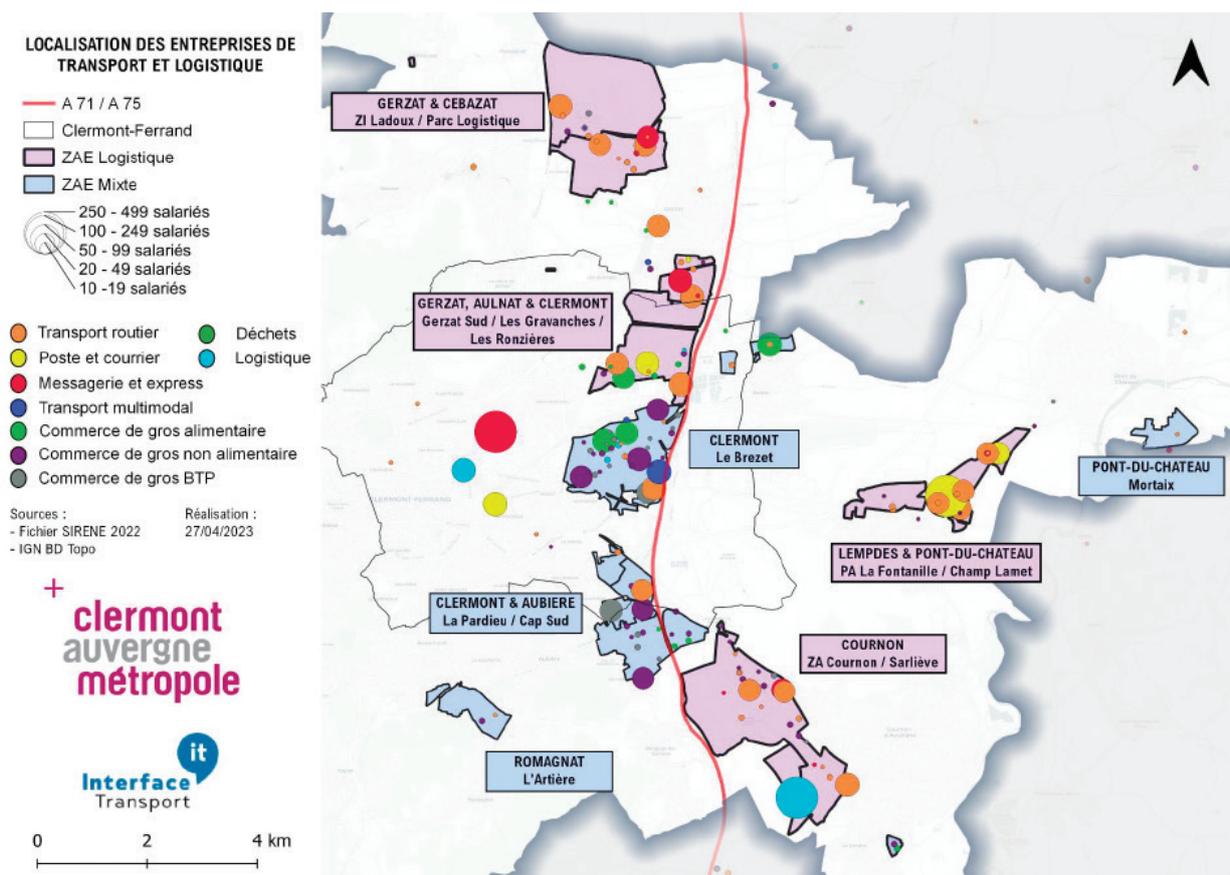
Ce dernier est un grand projet de restructuration du réseau de transports urbains qui concerne l'ensemble du territoire de la métropole clermontoise. Il prévoit la création de deux lignes de bus à haut niveau de service B et C qui permettront aussi d'aménager de nouvelles pistes cyclables, des voies vertes, de réaménager des places et des carrefours. Ce renouvellement va transformer la ville et dessiner la métropole de demain.



II. État des lieux et enjeux autour de la logistique urbaine

> Une présence de presque tous les acteurs de la distribution sur le territoire (messagerie, express, alimentaire, boisson...) permettant sa desserte essentiellement par des acteurs locaux. En effet, 94 % des établissements liés au transport et à la logistique ont moins de 100 salariés.

On observe une spécialisation de certaines zones ; transport pour compte d'autrui sur Gerzat, Cébazat, Lempdes et Pont du Château ; commerce de gros sur le Brezet. Il est visible sur la carte ci-dessous qu'une forte concentration des zones d'activités est présente le long de l'axe A 71/A75 épine dorsale du territoire.



Développer une logistique urbaine durable et une gouvernance

- > Volonté des acteurs d'être associés par la collectivité et mieux informés sur les grands projets du territoire (Inspire, ZFE...)
- > Certains transporteurs sont proactifs pour la transition des flottes mais cette dernière s'opère à des rythmes inégaux suivant les acteurs. Un maillage d'infrastructures de charge et d'avitaillement s'est développé sur le territoire. Deux stations GNV sont exploitées par Engie à Clermont-Ferrand l'une sur la zone des Gravanches et l'autre à proximité de Cap'Sud. Une station de production et distribution d'hydrogène est présente sur la zone des Gravanches développée par Himpulsion. Malgré cette offre nombre de logisticiens sont en attente de visibilité sur les cours des énergies et les réglementations (calendrier ZFE...)



Station GNV - Cap'Sud



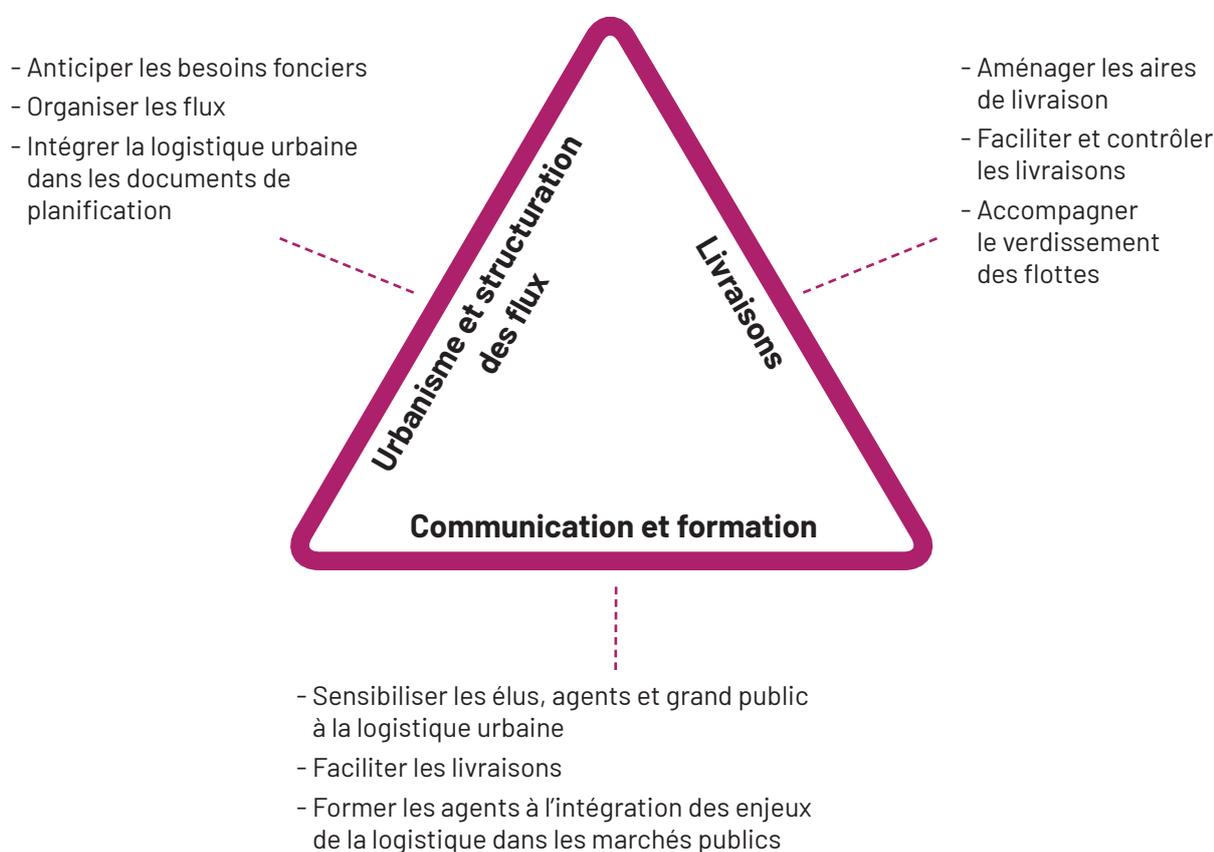
Station hydrogène Himpulsion - ZI Gravanches

II. État des lieux et enjeux autour de la logistique urbaine

B) Enjeux et synergies

Grâce aux données recueillies du diagnostic ainsi que de nombreux échanges en interne et externe, un important travail d'actualisation de la feuille de route de 2019 a été mené. Il a conduit à l'identification de 13 actions regroupées autour de trois thèmes (urbanisme et structuration des flux, livraisons, communication et formation) traduisant les enjeux du territoire en matière de logistique urbaine. À l'instar de nombreuses autres collectivités, ces actions relaient la volonté d'orienter la logistique urbaine dans un processus de développement durable, d'amélioration de l'accès et livraisons au centre ville. Le maintien de l'attractivité du territoire aux activités logistiques est vital pour la métropole qui a identifié un certain nombre d'enjeux en lien avec les leviers à sa disposition (urbanisme, réglementation...).

Ces enjeux sont articulés autour des 3 grandes composantes :



III. Plan d'actions et gouvernance

La définition des enjeux a permis de développer un plan d'actions structuré en 3 grands axes et 13 actions opérationnelles.

A) Feuille de route logistique urbaine

Axe 1 : Urbanisme et structuration des flux

Action 1 : Planification urbaine de la logistique urbaine

Action 2 : Intégration de la logistique urbaine dans le foncier en milieu urbain

Action 3 : Réaliser un jalonnement marchandises

Axe 2 : Livraisons

Action 4 : Élaborer un schéma directeur des aires de livraison et d'accueil

Action 5 : Créer une carte des aires de livraison et développer une offre de services

Action 6 : Optimiser et faciliter les livraisons

Action 7 : Mise en place d'un disque de livraison et renforcement des contrôles

Action 8 : Expérimentation d'une conciergerie

Action 9 : Encourager les modes doux de distribution et l'utilisation de véhicules moins émissifs

Axe 3 : Communication et formation

Action 10 : Valoriser la prise en compte de la mobilité des marchandises auprès des techniciens et des élus

Action 11 : Formation sur les règles de circulation et les dangers des livraisons à proximité du tramway

Action 12 : Sensibiliser le consommateur à son impact en matière de logistique

Action 13 : Intégrer la logistique urbaine dans le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER)

Ce plan est formalisé dans les fiches actions ci-après. Pour chacune est décrit les objectifs, pilotage, mise en œuvre, indicateurs de suivi et temporalité.

III. Plan d'actions et gouvernance

Axe 1 : Urbanisme et structuration des flux

> Action 1 – Intégrer la logistique dans les documents de planification

Objectif de l'action

Garantir une meilleure anticipation des besoins logistiques lors de nouveaux projets d'aménagement et de construction, à travers une intégration de la logistique dans un ou plusieurs documents de planification, tels que le PLUi, PDU, SCoT, SRADDET...

Description de l'action

À l'échelle du territoire métropolitain, il s'agira d'intégrer ou renforcer des éléments propres à la mobilité des marchandises au sein des documents d'urbanismes, lors de la prochaine révision de ceux-ci.

Parties prenantes

- > Porteur de l'action : Clermont Auvergne Métropole et communes
- > Acteurs impliqués : DREAL, fédérations, promoteurs, aménageurs

Stratégie de mise en œuvre

Prise en main du sujet par un interlocuteur référent au sein de Clermont Auvergne Métropole. Ce dernier devra participer à l'ensemble des créations/actualisations des documents de planification afin que la logistique urbaine soit bien intégrée.

Ressources et moyens nécessaires

- > Moyens humains : Clermont Auvergne Métropole

Indicateurs de suivi

- > Nombre de documents de planification abordant la logistique urbaine
- > Existence d'un ou plusieurs indicateurs logistiques dans les documents de planification du territoire

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

En corrélation avec l'actualisation des documents de planification

> Action 2 – Intégration de la logistique urbaine dans le foncier en milieu urbain

Objectif de l'action

L'enjeu principal réside dans le développement d'espaces de logistique urbaine (ELU) à proximité du centre-ville pour la distribution du dernier kilomètre.

Description de l'action

Il s'agit de mener une étude prospective à l'échelle de la Métropole pour définir le maillage futur des espaces logistiques urbains. La métropole va profiter d'une étude réalisée par la DREAL permettant de déterminer les besoins en ELU du territoire et leurs caractéristiques.

Le prochain PLUi métropolitain va offrir la possibilité de préserver du foncier à destination des ELU au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Parties prenantes

- > Pilote : Clermont-Auvergne Métropole
- > Partenaires associés : DREAL, Chambres consulaires, Agence d'Urbanisme, Fédérations...

Stratégie de mise en œuvre

- > Inscription des besoins fonciers dans les documents de planification et plus précisément les OAP
- > Intégration de la méthodologie d'aide à la décision

Ressources et moyens nécessaires

- > Ressources humaines : Clermont Auvergne Métropole

Indicateurs de suivi

- > Cartographie du maillage logistique
- > Nombre d'hectares réservés et qualifiés pour une destination logistique dans les OAP

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

Moyen et long terme : Vote du PLUi et mise en œuvre des OAP

III. Plan d'actions et gouvernance

> Action 3 – Réaliser un jalonnement marchandises

Objectif de l'action

Cette action doit faciliter la circulation et l'information des logisticiens sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Description de l'action

L'action se décompose de la manière suivante :

1. Audit du jalonnement des pôles générateurs des flux de logistiques (zones d'activités) et accompagnement lors de la création de nouveaux.
2. Réaliser le jalonnement des voies concernées par une limitation de tonnages
3. Accompagner la réalisation d'une étude de circulation et du jalonnement associé



Première expérience de jalonnement marchandises pour la rue St-Genès commune de Clermont-Ferrand

Parties prenantes

- > Porteur de l'action : Clermont Auvergne Métropole
- > Partenaires : Chambres consulaires, Fédérations

Stratégie de mise en œuvre

- > Réaliser un diagnostic du jalonnement des pôles de LU et si nécessaire procéder à son renforcement.
- > Réaliser un inventaire des arrêtés de limitation de tonnages pour l'ensemble des communes de la métropole.
- > Apposer en amont de chaque voie concernée par une limitation de tonnage un jalonnement indiquant cette limitation et l'itinéraire de déviation.

Ressources et moyens nécessaires

- > Moyens humains : Clermont Auvergne Métropole
- > Budget prévisionnel : 25 000 euros HT

Indicateurs de suivi

- > Nombre de pôles de LU jalonnés
- > Nombre de panneaux posés

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

- Objectif 1 : Quotidienne
- Objectif 2 : Moyen terme
- Objectif 3 : Long terme

Axe 2 : Livraisons

> Action 4 – Élaborer un schéma des aires de livraison

Objectif de l'action

Planifier et prioriser dans le temps la réalisation d'un maillage d'aires de livraison (AL) répondant aux préconisations du CEREMA pour la bonne organisation des livraisons sur le territoire.

Description de l'action

Prioriser dans le temps la mise aux « normes » des aires de livraisons en croisant les données de l'audit de 2023 sur les aires de livraisons et les flux B to B.

La création de points d'accueil (espaces plus grands que les aires de livraison et susceptibles d'accueillir plusieurs véhicules simultanément avec des règles d'usage permettant à des véhicules de stationner sur une durée plus importante) pourront être étudiées si les conditions s'y prêtent (besoins/demande..).

Parties prenantes

- > **Pilote** : Clermont Auvergne Métropole
- > **Co-pilotage** : Communes de la Métropole
- > **Partenaires** : Chambres consulaires, fédérations, associations...

Stratégie de mise en œuvre

> Sur la base du croisement des données décrites ci-dessus et des retours des logisticiens (courriers, courriels...) une programmation sera réalisée annuellement. Elle pourra à tout moment être modifiée (demande de création de nouvelles AL, demandes de logisticiens, impossibilité technique...).

> Présentation aux communes (en amont) des travaux proposés et de leurs impacts pour accord.
Suivi et évaluation du fonctionnement des aires de livraison avant et après la réalisation des travaux sur la base d'un échantillonnage.

Ressources et moyens nécessaires (prévisionnels)

- > **Budget**: 50 000 euros annuel (ville de Clermont-Ferrand)
- > **Moyens humains** : Clermont Auvergne Métropole

Indicateurs de suivi

- > Nombre d'aires de livraison aménagées
- > Statistiques de fonctionnement des aires de livraison par échantillonnage

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

Long terme

III. Plan d'actions et gouvernance

> Action 5 – Créer une carte des aires de livraison et développer une offre de services

Objectif de l'action

Dans un premier temps créer une carte des aires de livraison avec pour base les résultats de l'audit effectué en 2023.

Dans un second temps, disposer d'un outil numérique (site web, application smartphone...) permettant aux acteurs de la distribution urbaine de marchandises de connaître l'offre en aires de livraison.

Description de l'action

Il est nécessaire sur la base des rendus de l'audit de produire une base de données géoréférencée des aires de livraison existantes avec leurs caractéristiques principales : localisation, dimensions, réglementation, présence de panneaux et marquage au sol, photos.

Ces données seront ensuite rendues publiques sous un format et des modalités à définir par Clermont Auvergne Métropole (format, accessibilité, données disponibles...).

L'application elle devra permettre de rendre visible aux livreurs les aires de livraisons existantes, l'appli permettra également de connaître leur utilisation et d'avoir un retour en temps réel sur la localisation des arrêts des livreurs.

Parties prenantes

> **Porteurs de l'action** : Clermont Auvergne Métropole, Communes de la Métropole

> **Acteurs impliqués** : Organisations professionnelles transports, CCI, CMA, Logistic Low Carbon , Lud +

> **Stratégie de mise en œuvre** : concernant la carte les données d'entrées sont en possession de la métropole. Il s'agira de mettre en forme et valoriser ces dernières (cartopole, site web...). Les services communication et SIG seront sollicités.

> **Concernant l'application** : Le programme InTerLUD auquel a conventionné la métropole développe un outil applicatif « Delivery Park », permettant un suivi de l'occupation des aires de livraison en temps réel. L'application est en phase de test sur la Métropole du Grand Lyon en février 2023. Des premiers échanges ont déjà été réalisés avec Clermont Auvergne Métropole. L'adoption de cet outil devra donc être privilégiée (partenaires, coût très faible, retours d'expériences avec les autres métropoles dont Lyon, Nice...)

Ressources et moyens nécessaires

> **Moyens Humains** : DDDE, DUN, service communication, direction des projets métropole intelligente

> **Budget** : 20 000 euros HT

Indicateurs de suivi

Statistiques informatiques :

> Nombre de visites du site web (carte)

> Nombre de téléchargements de l'application

> Nombre de demandes de créations, modifications d'aires de livraison depuis l'application

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

> **Carte** : Court terme

> **Application/service annexe** : Moyen terme

> Action 6 – Optimiser et faciliter les livraisons

Objectif de l'action

Une enquête de terrain le 10 février 2023 auprès de livreurs de l'aire piétonne de Clermont Ferrand a mis en avant 3 problématiques :

- > Des inquiétudes sur l'évolution des conditions de circulation des poids lourds avec la restriction des véhicules de plus de 7,5t Place Sugny. Ils souhaitent des solutions de stationnements à proximité.
- > L'ouverture décalée des commerces et restaurateurs entre en contradiction avec l'impératif de livrer les secteurs piétons avant 11h. Les livreurs souhaitent étendre la mise à disposition des clés / badges afin de livrer les restaurants et commerces avant l'ouverture.
- > L'indisponibilité des aires, notamment dues aux stationnements illicites et leurs tailles insuffisantes pour les poids-lourds. Cette problématique est prise en compte dans les actions 4 et 7 de la feuille de route métropolitaine.

L'objectif de la fiche action est donc de répondre à la seconde problématique.

Description de l'action

Cette action consiste à mobiliser les commerçants, restaurateurs afin de réaliser une expérimentation permettant de faciliter les livraisons avant l'ouverture des commerces.

Parties prenantes

- > Pilotes : DDDE, Service commerce ville de Clermont
- > Partenaires : Chambres consulaires, associations de commerçants, fédérations, Lud +

Stratégie de mise en œuvre

- > Mobilisation des commerçants et restaurateurs via l'ensemble des moyens de communication à disposition de la ville de Clermont Ferrand, la Métropole et les chambres consulaires (courriels, courriers, réseaux sociaux...).
- > Proposition de prise en charge financière (exemple : doubles de clé, badge...)

Ressources et moyens nécessaires (prévisionnels)

- > Budget : 39 000 euros (étude)
- > Moyens humains : DDDE et service commerces ville de Clermont Ferrand

Indicateurs de suivi

- > Nombre de trajets évités, de clés/badges distribués
- > Enquêtes de satisfaction

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

Moyen/long terme

III. Plan d'actions et gouvernance

> Action 7 – Mise en place d'un disque de livraison et renforcement des contrôles

Objectif de l'action

L'audit sur les aires de livraison effectué en février 2023 a démontré que 45 % des aires étaient occupées et une grande majorité par des particuliers (80%). Cette situation est relayée par les livreurs. L'objectif est donc de rétablir dans leurs fonctions initiales ces espaces.

Il est proposé d'imposer la présence d'un disque de livraison pour pouvoir accéder aux aires. Ce dispositif doit permettre de limiter la présence des véhicules stationnés illicitement sur les aires et améliorer le taux de rotation et l'efficacité de ces emplacements.

Description de l'action (proposition)

La ville de Clermont-Ferrand (compétence ville) souhaite s'engager à la mise en place d'un disque de livraison.

Les principes suivants pourraient être appliqués :

- > Obligatoire pour utiliser les aires de livraison
- > Recommandation : 30 minutes (90 % des opérations de livraison < 30 minutes)
- > Distribution aux professionnels (si papier) sur justificatif (Kbispar ex)
- > Dérogation pour les riverains sur demande justifiée

Parties prenantes (proposition)

- > Pilotes : Direction du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public
- > Partenaires : DDDE, Chambres consulaires, Fédérations, Lud +, Logistic Low carbon

Stratégie de mise en œuvre (proposition)

- > Mobilisation des pilotes et partenaires (chambres consulaires et des fédérations, PM....)
- > Définition des modalités pratiques et moyens de diffusion des disques
- > Réalisation d'une campagne de communication et sensibilisation
- > Période de prévention dite pédagogique
- > Mise en œuvre des contrôles
- > Évaluation du dispositif

Ressources et moyens nécessaires (prévisionnels)

- > Budget : A définir suivant option retenue par la ville de Clermont Ferrand
- > Moyens humains : DDDE, DCUPEP, PM

Indicateurs de suivi (propositions)

- > Nombre de disques distribués
- > Fréquence des contrôles menés
- > Taux de stationnement illicite
- > Enquêtes de satisfaction

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

2024

> Action 8 – Expérimentation d’une conciergerie

Objectif de l’action

Les conciergeries ont pour objectif de faciliter l’acte d’achat du consommateur en centre-ville. Elles permettent d’une part d’accroître l’attractivité des commerces du centre-ville de Clermont-Ferrand en période d’achat intensive grâce à un service innovant à la fois pour les consommateurs et les commerçants et d’autre part de limiter la circulation de voitures en ville et favoriser les mobilités douces.

Description de l’action

À la demande de la CCI, lancement d’une étude de faisabilité permettant de vérifier que l’ensemble des conditions sont réunies pour la création d’une conciergerie. Son principe est basé sur le regroupement des achats des consommateurs dans des points de collecte mutualisés pour ensuite organiser leur livraison « verte » sur les parkings relais où à domicile en garantissant le suivi et la traçabilité des marchandises.

Parties prenantes

- > Pilotes : DDDE , Ville de Clermont ferrand
- > Partenaires associés : Fédérations, SMTC, acteurs de la cyclologistique, CCI du Puy de Dôme, associations de commerçants, CMA

Stratégie de mise en œuvre

- > Lancement d’une consultation
- > Mobilisation des partenaires
- > Réalisation de l’étude de faisabilité
- > Présentation de scénarios
- > Arbitrage politique

Ressources et moyens nécessaires

- > Moyens humains : DDDE, Ville de Clermont ferrand
- > Budget : 39 000 euros HT (Etude)

Horizon de fin de mise en œuvre de l’action

Long terme

III. Plan d'actions et gouvernance

> Action 9 – Favoriser les modes doux et l'utilisation de véhicules faiblement émissifs

Objectif de l'action

La réduction de l'impact environnemental du transport de marchandises en ville passe notamment par le recours à des véhicules faiblement émissifs dont les coûts d'acquisition et les conditions d'exploitation demeurent à ce jour des contraintes fortes pour les opérateurs.

La présente action a deux objectifs :

- a) Diffuser et accompagner le déploiement du fond d'aide à l'acquisition de véhicules à faibles émissions
- b) Sensibiliser et réaliser des formations en faveur de la cyclo-logistique

Les deux objectifs sont complémentaires. En effet, le fonds d'aide prévoit une subvention à l'acquisition de vélos cargo, remorques (tableau ci-dessous). Ces mesures incitatives seront intégrées dans les formations de sensibilisation à la cyclo-logistique.

Aides unitaires pour vélo et scooter		
Catégorie de véhicule	Véhicule sans AE	Véhicule électrique
Vélo cargo, remorque vélo, triporteur	200 €	400 €
Scooter	-	500 €

Description de l'action

L'action consiste à offrir un avantage compétitif aux opérateurs souhaitant recourir à des véhicules faiblement émissifs, en proposant un accompagnement financier et en formation pour le renouvellement de leurs flottes.

Parties prenantes

- > Porteur de l'action : Clermont Auvergne Métropole, Association Les boîtes à vélo
- > Acteurs impliqués : Chambres consulaires, fédérations, acteurs de la cyclogistique

Stratégie de mise en œuvre

- > Mobilisation des partenaires afin de proposer des supports de formation
- > Communiquer et proposer des séances de formation auprès des chambres consulaires et fédérations
- > Évaluer les dispositifs
- > Pérennisation et adaptation du budget pour le fonds d'aide

Ressources et moyens nécessaires

- > Moyens humains : Clermont Auvergne Métropole, associations, DAE
- > Budget mesures d'accompagnement : 70 000 euros HT (évolutif)
- > Formation : 5 000 euros

Indicateurs de suivi

- > Nombre de subventions accordées pour les véhicules à faibles émissions
- > Evolution du parc des véhicules des professionnels sur l'agglomération
- > Nombre de logisticiens ayant suivi les formations
- > Questionnaire de satisfaction

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

- > Court et moyen terme : concernant le fond d'aide sa nature et calendrier seront corrélés à celui de la ZFE

Axe 3 : Communication et formation

> Action 10 – Valoriser la prise en compte de la mobilité des marchandises auprès des élus et des techniciens

Objectif de l'action

La présente action vise à engager une démarche de communication et de sensibilisation auprès des élus et des techniciens afin de valoriser la prise en compte de la mobilité des marchandises au sein des projets d'aménagement et plus largement de mobilité.

In fine, l'enjeu est bien de faire de la mobilité des marchandises une composante à part entière de la politique de mobilité de la collectivité afin de l'inscrire comme un volet de performance énergétique, environnemental et serviciel au service de ses utilisateurs.

Description de l'action

L'action consiste en la rédaction d'un argumentaire et de supports de communication pédagogique et adaptés aux enjeux du territoire afin de restituer le sujet de la mobilité des marchandises dans son contexte local.

Cette communication devra être simple et percutante afin d'en faciliter l'appropriation des éléments de langage et des chiffres-clés par les élus. Elle pourra prendre la forme de communication numérique (documents, vidéos, site web...), rencontres (séminaires, colloques, formations...) pouvant s'articuler avec d'autres démarches de communication déjà existantes, notamment sur le sujet de la mobilité.

Parties prenantes

> **Porteurs de l'action** : Clermont Auvergne Métropole (DDDE, Direction de la communication)

> **Acteurs impliqués** : Associations, Fédérations, Chambres consulaires, Police Municipale, élus, directeurs des services

Stratégie de mise en œuvre

- > Identifier les enjeux clés de la thématique à partager aux élus
- > Planifier un agenda de communication
- > Mobiliser des partenaires pour construire les outils de communication

Ressources et moyens nécessaires

> **Temps humains** : Clermont Auvergne Métropole

> **Budget** : Direction de la communication

Indicateurs de suivi

- > Retour quantitatif (visionnage du site Web, vidéos, documents distribués...)
- > Retour qualitatif des élus
- > Prise en compte de la thématique plus fréquente sur des sujets jusqu'alors délaissés (opérations d'aménagement, chantiers par exemple..)

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

> **Moyen terme** : au rythme du calendrier politique

III. Plan d'actions et gouvernance

> Action 11 – Formation sur les règles de circulation et les dangers des livraisons à proximité du tramway

Objectif de l'action

L'objectif se veut avant tout pédagogique. En effet, l'accidentologie autour de la plateforme du tramway fait apparaître des accidents et incidents impliquant des véhicules de livraison. Entre 2010 et 2023, 6 accidents avec le tramway ont été identifiés. Des incidents sont régulièrement rapportés, essentiellement la présence de livreurs sur la plateforme.

L'enquête auprès des livreurs effectuée en 2023 par Clermont Auvergne Métropole a fait apparaître une méconnaissance des règles de circulation entourant le GLO (gabarit qui symbolise l'enveloppe totale du tramway), et des questionnements à ce sujet des livreurs.

Description de l'action

- > L'action consiste à offrir une formation aux livreurs. Elle aura plusieurs objectifs :
- > Rappeler les règles de circulation et stationnement autour du GLO
- > Sensibiliser les logisticiens aux risques entourant le GLO par une description de l'accidentologie et son impact humain, matériel et sur la continuité du service de transport en commun
- > Faire témoigner des conducteurs témoins d'accidents

Parties prenantes

- > Porteur de l'action : Clermont Auvergne Métropole, SMTC
- > Partenaires : Fédérations de logisticiens, Chambres consulaires, T2C

Stratégie de mise en œuvre

- > Campagne de communication auprès des fédérations et chambres consulaires
- > Proposer la formation aux livreurs impliqués dans des accidents

Ressources et moyens nécessaires

- > Moyens humains : Métropole et SMTC

Indicateurs de suivi

- > Nombre de demandes de formation
- > Baisse de l'accidentologie et des comportements à risque, questionnaire de satisfaction

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

Court terme

> Action 12 – Sensibiliser le consommateur à son impact en matière de logistique

Objectif de l'action

Chaque acteur du territoire est touché de près ou de loin par la thématique de la mobilité des marchandises selon ses pratiques de consommation. Cependant, les enjeux posés par le transport de marchandises en ville sont souvent méconnus alors que leurs impacts en matière de déplacement sont très forts et à l'origine d'externalités négatives grandissantes sur le maillon de la distribution du dernier kilomètre. La présente action vise donc à informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin de les sensibiliser à l'impact des modes de consommation sur la mobilité des marchandises.

Description de l'action

Il s'agit de mener des campagnes de communication / sensibilisation auprès de différents publics : commerçants, particuliers, artisans sur différents sujets, tels que :

- > Les acteurs du transport de marchandises (TM) sur le territoire de la Métropole
- > L'impact du e-commerce sur la distribution urbaine
- > L'impact du TM en ville sur l'environnement
- > Le partage de l'espace public
- > Le rôle du TM dans le dynamisme commercial et économique du territoire

Ces campagnes pourront être réalisées de manière totalement indépendante ou bien en lien avec des opérations plus larges, par exemple en lien avec d'autres thématiques portées par la Métropole, comme la mobilité des personnes ou l'aménagement de l'espace public (grands projets par exemple).

Parties prenantes

- > Porteur de l'action : Clermont Auvergne Métropole (DDDE et Direction de la communication)
- > Acteurs impliqués : Associations, Fédérations, Chambres consulaires

Stratégie de mise en œuvre

- > Mise en place d'un calendrier de communication
- > Identification des partenaires à mobiliser : élus, institutions, acteurs privés
- > Élaboration de la stratégie et du contenu de la communication

Ressources et moyens nécessaires

- > Moyens humains : Clermont Auvergne Métropole
- > Budget communication : ND
- > AMO communication : < 50 000 euros

Indicateurs de suivi

- > Indicateurs quantitatifs (fréquentation site web, nombre de documents de communication et supports diffusés...)
- > Indicateurs qualitatifs (enquêtes de satisfaction....)

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

Moyen et long terme

III. Plan d'actions et gouvernance

> Action 13 – Intégrer la logistique urbaine dans le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER)

Objectif de l'action

L'achat public métropolitain constitue un levier pour l'économie locale. L'objectif de la présente action est d'inciter les fournisseurs à optimiser les livraisons ainsi que de les réaliser via des moyens de mobilité douce ou à faibles émissions.

Description de l'action

Cette action doit découler sur plusieurs mesures :

Prévoir dans les marchés des critères qui valorisent les prestataires réalisant des livraisons via des moyens de mobilité douce ou à faibles émissions. Il peut ainsi être intégré dans les consultations un sous critère « livraisons propres ».

Valoriser les opérateurs proposant un renouvellement de flotte en adéquation avec le calendrier de la ZFE.

Optimiser et regrouper les commandes de la collectivité dans le but de réduire les déplacements des fournisseurs.

Parties prenantes

> **Porteur de l'action** : Clermont Auvergne Métropole (DDDE, Direction des achats publics)

> **Acteurs impliqués** : Directeurs, chefs de services, agents de la collectivité, la Poste...

Stratégie de mise en œuvre

- > Mise en place d'un groupe travail interne et externe
- > Rédaction des critères
- > Expérimentation sur un échantillon de marchés publics
- > Évaluation de l'expérimentation
- > Si succès intégration dans le SPASER et généralisation du dispositif

Ressources et moyens nécessaires

> **Moyens humains** : Clermont Auvergne Métropole

Indicateurs de suivi

Nombre de consultations ayant fait l'objet d'une intégration des critères prédéfinis.

Horizon de fin de mise en œuvre de l'action

Au rythme du calendrier du SPASER à savoir son actualisation en 2026.

B) Gouvernance

Les signataires de cette charte de logistique urbaine portée par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du programme InterLud+ s'engagent à contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route. Cette contribution nécessite une participation à la gouvernance instituée.

Cette dernière est décrite ci-dessous. Elle doit permettre de coordonner, évaluer et faire évoluer les actions en faveur de la logistique urbaine.

LE COPIL

Décide, valide et oriente

Rôle et objectif : valide la feuille de route présentée par le Cotech

Suggère des modifications, approfondissements

Composition : décideurs, financeurs, partenaires institutionnels

Fréquence des rencontres : annuelle

LE COTECH

Donne un avis, suggère, initie des groupes de travail

Objectif : prendre connaissance de l'avancement des actions, proposer des ajustements, identifier des actions à approfondir et créer si besoin des groupes de travail

Composition : représentants fédératifs + logisticiens non affiliés, associations + sur demande

Fréquence des rencontres : annuelle

LES GROUPES DE TRAVAIL

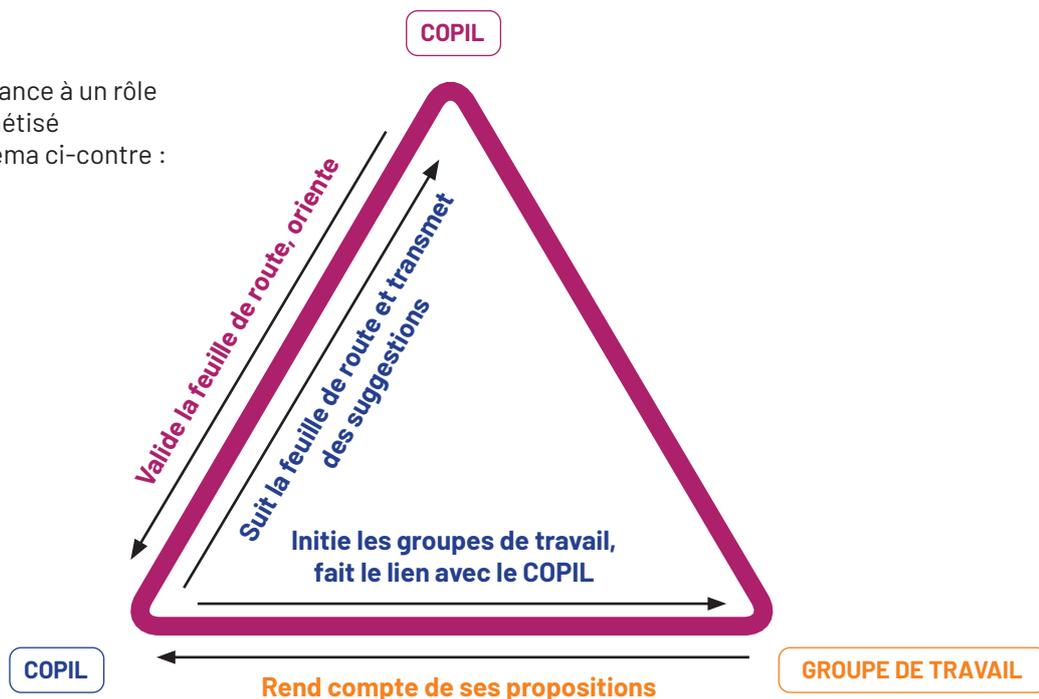
Elaborent et proposent

Objectif : élaborer des propositions sur des thématiques ciblées, proposées et définies par le Cotech

Composition : partenaires concernés pour chaque action de la feuille de route. Maximum 10 personnes

Fréquence des rencontres : selon besoins

Chaque instance à un rôle précis synthétisé dans le schéma ci-contre :



IV. Remerciements

Clermont Auvergne Métropole remercie l'ensemble des partenaires publics, privés, associatifs... qui se sont mobilisés de 2019 jusqu'à aujourd'hui. Cette charte est le fruit de ce travail jalonné de différentes étapes. Ces dernières ont contribué à faire évoluer les réflexions et prioriser des actions sur la logistique urbaine.

Clermont Auvergne Métropole tient aussi à remercier le CEREMA et Logistic Low Carbon ainsi que le bureau d'étude Interface Transport pour leur accompagnement et suivi dans la mise en œuvre du programme InterLud.



Retrouvez toute notre actualité sur :



[ClrmntMetropole](#)



[clermontmetropole](#)



[clermontmetropole.eu](#)



[Clermont Auvergne Métropole](#)

Contactez-nous :



Direction
Développement durable et Énergie

developpement-durable@clermontmetropole.eu



04 43 76 21 89

Toutes les démarches en ligne :
[ici.clermontmetropole.eu](#)